



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتارية  
ج. ب. 3243

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN

Secretariat  
B. P. 3243

CM/ 452

Addis Ababa . . . . .

CONSEIL DES MINISTRES

DIX- NEUVIEME SESSION ORDINAIRE

RABAT, JUIN 1972

RAPPORT SUR LA TROISIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE  
COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT ( CNUCED)



S O M M A I R E

<u>INTRODUCTION</u>	<u>PARAGRAPHERS</u>
1. Fonctions, rôle et tâches de la troisième CNECED.	I- 9
2. Traits saillants et tendances du commerce et du développement internationaux à la veille de la troisième CNUCED.	10
3. Questions générales et organisation des travaux.	II
4. Participation africaine à la troisième CNUCED	I2-I5
5. Exposé sommaire des travaux des divers organes de la Conférence :	
- Plénière	I6-I9
- Commission I : produits de base	20-23
- Commission II : produits manufacturés et semi-manufacturés	24-26
- Commission III : questions financières et monétaires	27-31
- Commission IV : assurances, tourisme et transports maritimes	32-34
- Commission V : relations commerciales entre pays qui ont des systèmes économiques et sociaux différents	35

- Commission VI : mesures spéciales concernant les pays les moins développés et les pays sans littoral	36- 39
- Groupe de travail I :	
questions institutionnelles	40
- Groupe de travail II :	
expansion commerciale, coopération économique et intégration régionale	41
- Groupe de travail III : Transfert de technologie	42-43
6. Récapitulation, conclusions et recommandations	44-49

- Rapport de la troisième session de la Conférence  
des Nations Unies sur le commerce et de développement  
( C N U C E D )

Introduction

fonctions, rôle et tâches de la troisième C N U C E D

1. La première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue à Genève au printemps de l'année 1964, conformément aux résolutions de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale. Par la suite, en vertu de la résolution 1995 ( XIX ) adoptée par l'Assemblée générale le 30 décembre 1964, la Conférence a obtenu son propre statut institutionnel dans le cadre de l'Assemblée générale, et a été dotée d'organes permanents lui permettant de remplir les fonctions et d'atteindre les objectifs définis dans ladite résolution; l'institution d'une procédure de conciliation a été notamment prévue .
2. Les pays en voie de développement se sont évertués à faire en sorte que la Conférence devienne un organisme puissant au sein duquel ils pourraient discuter des problèmes relatifs à leur commerce et à leur développement économique. Cette conviction a été confirmée par la création du Groupe des 77 pays en voie de développement . En ce qui concerne l'Afrique, la création de la CNUCED a coïncidé avec l'accession de la majorité des pays africains à l'indépendance. C'est pourquoi la CNUCED a été considérée comme une nouvelle tribune permettant à ces pays de faire prendre conscience des problèmes politiques et économiques qui se posent à eux.

3. L'existence d'un secrétariat averti des réalités politiques et déterminé à défendre la cause du développement, sous la direction du premier Secrétaire général de la Conférence, Raoul Prebish, a également contribué à faire de la CNUCED un organisme et une tribune permettant aux pays en voie de développement d'exposer leurs problèmes économiques, de susciter une prise de conscience de ces problèmes par la collectivité internationale, et d'obtenir, par la persuasion et en étayant leurs thèses d'une documentation adéquate, l'appui et la coopération de la collectivité internationale pour la solution de ces problèmes.

4. Pour toutes ces raisons, l'OUA s'est intimement associée aux travaux de la CNUCED et à son évolution. Le Secrétariat provisoire de l'OUA et la CEA ont même contribué à la création, à Genève, du Groupe des 77 pays en voie de développement. Par conséquent, il est naturel que le Secrétariat de l'OUA s'efforce de tenir les organes politiques de l'OUA au courant des activités de la CNUCED, et d'évaluer dès à présent les conséquences de la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

5. Avant d'aborder l'examen des travaux de la troisième CNUCED, il convient de réfléchir sur le rôle des sessions de la CNUCED en général ainsi que sur les tâches de la troisième Conférence telles qu'elles sont considérées par les pays en voie de développement et par le Secrétaire Général de la Conférence et le Secrétaire Général des Nations Unies, et telles qu'elles sont définies dans leurs déclarations et dans leurs rapports.

6. La collectivité internationale toute entière reconnaît que l'objectif primordial de la Conférence est de " contribuer au développement économique accéléré de tous les pays par l'élaboration et la mise en oeuvre, grâce aux efforts conjugués de toute la collectivité internationale, d'une politique commerciale nouvelle orientée vers le développement ". En outre, " l'une des tâches principales assignées à la CNUCED lors de sa création était de promouvoir le progrès économique dans les pays en voie de développement en assurant un développement extensif du commerce mondial d'une manière équitable et à l'avantage de tous les pays " \*

7. L'existence des organes permanents de la Conférence, à savoir le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires, a encouragé les pays en voie de développement à tirer parti de la Conférence pour atteindre trois objectifs distincts : en premier lieu, ils estiment que la Conférence devrait effectuer une étude approfondie des problèmes du commerce et du développement, notamment en ce qui concerne les finances des pays en voie de développement ; deuxièmement, la Conférence devrait accélérer le rythme des négociations qui se poursuivent d'ores et déjà au sein des organes permanents de la CNUCED, en vue d'aboutir à un accord définitif et concret sur les questions qui ont été suffisamment débattues, d'élargir la portée des accords en vigueur et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'action qui seraient ensuite exploitées par les organes permanents. Troisièmement, la Conférence devrait stimuler l'intérêt des moyens d'information tant nationaux qu'internationaux, dans les pays en voie de développement, comme dans les pays <sup>industrialisés</sup> en ce qui concerne les problèmes du développement dans le tiers monde, afin d'obtenir l'appui international voulu pour la solution de ces problèmes. Les pays en voie de

développement ont la conviction que la réunion triennale de la CNUCED est toute désignée pour remplir ces fonctions, en raison du haut niveau de représentation dont elle bénéficie et des travaux préparatoires poussés qui la précèdent .

8. La tâche particulière assignée à la troisième session de la Conférence a été clairement définie tant par le Secrétaire Général de la Conférence que par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Dans son rapport, le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que " la communauté internationale s'est aujourd'hui engagée à observer une stratégie internationale du développement . Dès lors que nous serons tous déterminés à prendre des mesures efficaces, la Conférence devrait réussir lors de sa troisième session, à renverser les tendances qui caractérisent actuellement le processus international de décision et à traduire la prise de conscience du problème du développement -le problème crucial de notre époque - en politiques convergentes relatives au commerce, à l'aide au développement et aux domaines connexes " \*. Il a ensuite énuméré les principaux domaines dans lesquels on s'attendait à voir la troisième CNUCED réaliser des progrès et il a mis l'accent sur la question de la réforme monétaire internationale et celle des produits de base.

9. Le Secrétaire Général des Nations Unies a également souligné le rôle et la responsabilité de la CNUCED dans " le rétablissement de l'équilibre et la suppression de l'injustice dans le monde " \*. Se référant à deux problèmes cruciaux, à savoir la réforme monétaire et les produits de base , il a déclaré que les pays en voie de développement " réclament à juste titre une participation aux décisions monétaires internationales qui, à défaut de cette participation, pourraient leur être très défavorables . D'autre part, <sup>étant donné que</sup> ces

\* Traduction non officielle .

pays tirent la majeure partie de leurs recettes en devises de la vente de leurs produits primaires, il est évident qu'ils considèrent ce domaine comme celui où une action effective serait le plus susceptible d'aboutir à des résultats immédiats et substantiels ". \*

pays tirent la majeure partie de leurs recettes en devises de la vente de leurs produits primaires, il est évident qu'ils considèrent ce domaine comme celui où une action effective serait le plus susceptible d'aboutir à des résultats immédiats et substantiels ". \*



TRAITS SAILLANTS ET TENDANCES DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
INTERNATIONAUX A LA VEILLE DE LA TROISIEME CNUCED

70. Pour compléter le tableau et donner une idée précise de l'ampleur du problème du développement qui se pose à la troisième CNUCED, nous proposons le bref aperçu suivant :

i) En valeur absolue, l'écart qui existe entre les revenus des pays développés et ceux des pays en voie de développement a continué de s'élargir. Le revenu moyen par habitant dans les pays en voie de développement représente toujours moins du dixième de celui des pays industrialisés à économie de marché; il est évalué à moins d'un sixième de celui des pays socialistes d'Europe de l'Est.

ii) Les différences de taux de croissance entre pays en voie de développement sont aujourd'hui plus marquées, et ceux d'entre eux qui en sont encore aux premières étapes du développement ne sont même pas parvenus à un accroissement annuel de 1 \$ EU du revenu par habitant.

iii) La demande pour la majeure partie des produits des pays en voie de développement a continué à augmenter plus lentement que la demande des produits des pays industrialisés; par conséquent, la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial a continué à réduire (de 19% en 1967 à 17% en 1970), alors que les échanges à l'intérieur de la plupart des groupements des pays industrialisés à économie de marché, de même qu'entre ces groupements, se sont intensifiés. Cela est également vrai des échanges entre lesdits groupements et les pays membres du COMECON.

iv) Le montant net de l'aide financière (6,5 milliards de dollars EU de décaissements net en 1971) aux pays en voie de développement a stagné en valeur réelle et sa proportion a tendu à décliner dans les ressources financières globales de ces pays, alors que la charge de la dette (définies en termes de la BIRD) qui pèse sur les pays en voie de développement a dépassé 65 milliards de dollars EU.

v) La crise du système monétaire international, aggravée par le jeu combiné de l'inflation et des tendances à la récession dans certains pays industrialisés à économie de marché, a suscité de fortes pressions en vue d'une réforme du système; elle a perturbé le commerce mondial et les paiements internationaux durant la seconde partie de la période en question; elle a entraîné des conséquences défavorables pour l'ensemble des pays en voie de développement.

vi) Faute de progrès suffisamment rapides dans l'élaboration et la mise en oeuvre de nouvelles politiques en ce qui concerne l'aide et le commerce international de nombreux pays en voie de développement ont considérablement accru leurs efforts pour accéder à une indépendance économique plus grande; il s'agit notamment d'une mobilisation et d'une exploitation plus poussées de toutes les ressources nationales, tant humaines que matérielles.

vii) La part dans les échanges internationaux et les investissements privés, - et l'influence en la matière - ainsi que le transfert international de technologie relevant d'entreprises multinationales, ont gagné en importance et sont devenus une source de graves préoccupations dans de nombreux pays en raison de la grande influence exercée par lesdites entreprises sur les échanges, sur le progrès et le transfert de technologie et par conséquent sur le développement.

viii) Les échanges commerciaux entre pays qui ont des systèmes sociaux et économiques différents ont continué à s'intensifier; le potentiel non encore réalisé de tels échanges a suscité un intérêt accru dans tous les pays quel que soit leur niveau de développement.

#### QUESTIONS GENERALES ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA

#### TROISIEME CNUCED

11. La troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été précédée d'une réunion préparatoire de deux jours, à laquelle ont participé de hauts fonctionnaires et qui

s'est tenue les 11 et 12 avril 1972. Au cours de cette réunion, les débats ont porté sur l'organisation des travaux de la Conférence, sur le nombre des organes qu'il convenait de créer pour la durée de la session, ainsi que sur d'autres questions d'organisation. Sur recommandation de la réunion préparatoire, la Conférence a créé neuf organes de session en plus de la plénière, chacun d'eux étant chargé d'étudier certains points de l'ordre du jour. Il s'agit de six commissions et de trois groupes de travail. A la différence de la Conférence de la Nouvelle Delhi, chaque commission et chaque groupe de travail a été chargé d'examiner une question ou un groupe de questions connexes. On trouvera plus loin un bref aperçu des travaux de ces organes. La plénière de la Conférence a étudié un certain nombre de sujets dont l'examen n'avait pas été confié à l'un ou l'autre des organes de la session.

#### PARTICIPATION AFRICAINE A LA TROISIEME CNUCED.

12. 39 pays africains ont assisté à la Conférence et ont activement participé aux débats. Les délégués africains ont rempli les fonctions suivantes : les pays africains ont eu l'honneur de voir la fonction de Rapporteur général de la Conférence assumée avec une grande compétence par l'Algérie en la personne de l'Ambassadeur Raouf BOUDJAKDJI qui avait été également Rapporteur de la réunion ministérielle africaine préparatoire, tenue à Addis-Abéba en octobre 1971. Quatre postes de Vice-Président ont été attribués à l'Afrique et ont été occupés par les pays suivants : Cameroun, Kenya, Madagascar et Ouganda. En outre, les pays africains ont obtenu les postes suivants dans les commissions et autres organes de session :

- Président de la Commission I (produits de base) : Côte d'Ivoire
- Vice-Président de la Commission II (produits manufacturés) : Sénégal
- Rapporteur de la Commission III (questions financières et monétaires) : Egypte
- Rapporteur de la Commission VI (mesures concernant les pays les moins développés et les pays sans-littoral) : Haute Volta
- Vice-Président du Groupe de Travail II (coopération économique et intégration régionale) : Soudan.

13. Durant la session, le groupe africain s'est réuni journallement pour harmoniser ses vues et faire le point des progrès réalisés, ainsi que pour recevoir les rapports et donner mandat à ses négociateurs affectés aux divers organes de la Conférence. Les travaux du groupe ont été dirigés avec compétence par S.E. Ato Ketema Yifru, Ministre éthiopien du Commerce et de l'Industrie, qui a joué le rôle de coordonateur et de Président du groupe africain pour toute la durée de la Conférence, et assumé les fonctions de Coordonateur du groupe des 77 pendant les deux semaines cruciales qui ont précédé la clôture de la session. De même, le groupe africain a nommé dans les divers organes de la conférence des coordonateurs et des porte-parole choisis parmi ses membres.
14. Un groupe de 31 délégués a été constitué sous l'autorité du Président de la Conférence et avec la participation de quatre pays africains, en vue de rechercher un accord sur des questions qui n'avaient pas été résolues dans le cadre des organes de session. Peu avant la clôture de la session, ce groupe était tellement surchargé de résolutions qu'il en résulte dans bien des cas la présentation de textes de compromis très édulcorés qui avaient été rejetés par les représentants des pays en voie de développement durant les premières phases des négociations. Les pressions exercées vers la fin de la Conférence devraient nous amener à étudier les voies et moyens susceptibles d'améliorer le mécanisme de négociation tant à l'intérieur du groupe des 77 qu'entre ce groupe et les pays industrialisés.
15. Vers la fin de la session, la Conférence a élu les nouveaux membres du Conseil du Commerce et du Développement. Il convient de mentionner que la Conférence a décidé d'en porter le nombre de 55 à 68. Il s'ensuit que les sièges occupés par des Africains sont passés de 12 à 15. Les 15 sièges africains ont été répartis comme suit :
- Afrique de l'Est : 5 sièges attribués à l'Ethiopie, au Kenya, à Madagascar, à l'Ile Maurice et à l'Ouganda;
  - Afrique de l'Ouest : 5 sièges occupés par le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Sénégal et la Haute-Volta;

- Afrique du Centre : 3 sièges attribués au Gabon, au Rwanda et au Zaïre;
- Afrique du Nord : 2 sièges attribués à la République Arabe Libyenne et au Soudan.

En répartissant les sièges parmi les diverses sous-régions, le Président du Groupe africain a relevé que lors des élections futures un siège supplémentaire devrait être attribué à l'Afrique du Centre et du Nord compte tenu du quota africain.

### EXPOSE SOMMAIRE DES TRAVAUX DES DIVERS ORGANES DE LA CONFERENCE

#### 16 Conférence plénière

Tout en servant de tribune aux débats généraux et aux déclarations de politique générale prononcées par les Chefs de délégations, la plénière a examiné un certain nombre de questions qui n'avaient pas été attribuées à l'un ou l'autre des organes de session. Il s'agit notamment des questions inscrites au point 7 de l'ordre du jour de la Conférence et d'une partie des questions inscrites au point 8. Pour ce qui est du point 7 (déclarations des Chefs de délégation), la question principale était la proposition du Président du Mexique suivant laquelle la Conférence devrait élaborer une Charte définissant les droits et les obligations des Etats dans le domaine économique. Au terme d'un débat prolongé, la Conférence a adopté la résolution TD/L.84 <sup>1/</sup>. En vertu de cette résolution, un groupe de 31 Etats membres a été constitué et chargé d'élaborer une Charte, sur laquelle l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sera par la suite appelée à se prononcer.

---

<sup>1/</sup> Les numéros des résolutions cités dans ce rapport renvoient à des documents publiés au cours de la Conférence. Selon l'usage en vigueur à la CNUCED, toutes les résolutions adoptées par la Conférence seront numérotées à nouveau.

17. Parmi les autres questions examinées par la plénière, il convient de citer les conséquences économiques de la fermeture du Canal de Suez; cette question proposée lors de la réunion ministérielle africaine tenue à Addis-Abéba, avait été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de Lima de même qu'à celui de la troisième CNUCED, et ce à la demande des pays en voie de développement. Elle a fait l'objet d'un débat animé en séance plénière durant plusieurs jours. Au terme de ce débat, la Conférence a adopté la résolution TD/L.52 qui réaffirme notamment les clauses de la résolution 242 du Conseil de Sécurité adoptée en 1967, condamne l'agression israélienne et demande la réouverture du Canal de Suez, dont la fermeture cause un grave préjudice à un certain nombre de pays en voie de développement, et en particulier aux pays africains.

18. La plénière a examiné en outre les questions suivantes :

les aspects commerciaux et économiques du désarmement, les négociations commerciales multilatérales, l'incidence des mesures écologiques sur le commerce et le développement des pays en voie de développement, l'incidence du regroupement régional des pays développés sur le commerce international et notamment sur le commerce des pays en voie de développement, le rôle du mouvement coopératif dans le commerce et le développement, la diffusion de renseignements et la mobilisation de l'opinion publique relative aux problèmes du commerce et du développement, et enfin les principes régissant le commerce et le développement internationaux.

Des résolutions ont été adoptées sur toutes les questions précitées, à l'exception de l'incidence des regroupements régionaux de pays industrialisés; le Conseil du commerce et du développement a été chargé de

poursuivre l'étude de cette question. La résolution portant sur les négociations commerciales multilatérales a été accompagnée d'une déclaration du groupe des 77, laquelle comprend des points intéressant les pays qui n'avaient pas réussi à faire figurer leurs vues dans la résolution. Une importante résolution relative aux principes qui régissent le commerce international et les pratiques commerciales orientées vers le développement (TD/L.55/Rev.2), de même qu'un grand nombre d'autres résolutions importantes adoptées par la Conférence, s'est heurtée lors du vote à l'opposition de la grande majorité des pays industrialisés à économie de marché, les pays socialistes d'Europe de l'Est s'étant abstenus.

19. La plénière a adopté les rapports des organes de session, notamment les résolutions approuvées par ces organes ou soumises à la plénière pour décision finale, ainsi que les résolutions soumises au groupe de contact du Président mentionné ci-dessus. Ces résolutions sont examinées dans le présent rapport dans les paragraphes portant sur l'organe de session compétent.

Commission I: Produits de base

20.- La commission I a été chargée d'étudier toutes les questions relatives au commerce des produits de base (problèmes et pratiques concernant les produits de base,\* point 13 de l'ordre du jour) demême que les moyens de promouvoir l'exportation des produits de base (point 12 a) de l'ordre du jour). L'issue des débats de cette commission a été des plus décevantes. Il est regrettable que la Commission n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord concret sur les questions qui lui avaient été soumises, et notamment sur la question de l'amélioration de l'accès aux marchés, la question de la politique des prix - y compris la stabilisation des prix - et la question des systèmes de commercialisation et de distribution des produits primaires. Deux résolutions seulement, à savoir "l'accord international sur le Cacao \* et"la compétitivité des produits naturels, des produits synthétiques et des produits de remplacement" \* ont été adoptées à l'unanimité par la commission et plus tard par la Conférence.

21.- Le vote des pays en voie de développement a entraîné l'adoption de deux résolutions portant sur "l'exploitation à des fins commerciales des fonds marins au-delà des limites des juridictions nationales"\*. Une troisième résolution importante sur "la stabilisation des prix des produits de base et en particulier le rôle de la BIRD"\* a également été mise aux voix. Une fois de plus, la plupart des pays <sup>industrialisés</sup> à économie de marché ont voté contre la résolution ou se sont abstenus. Dans son dispositif la résolution en question engage notamment la BIRD à prêter son aide dans les domaines de la recherche agricole et de l'assistance technique, à promouvoir la conclusion d'accords sur la stabilisation des prix, et d'une manière générale à faire de la stabilisation des prix l'un des objectifs de sa politique. En outre, la résolution engage la BIRD à promouvoir la diversification et à accorder la priorité aux projets agro-industriels.

-\* Traduction non officielle

-\* Traduction non officielle

-\* Traduction non officielle



22.- La commission n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur l'importante question de l'accès aux marchés et de la politique des prix, question qui représentait la partie essentielle de son mandat. Les projets de résolution relatifs à cette question ont été soumis au groupe de contact du Président; ce groupe a procédé à leur étude jusqu'aux petites heures du dimanche matin - deux jours après la clôture officielle de la session - sans parvenir à un accord. Au terme de ses débats, le groupe de contact n'a pu proposer qu'une formule selon laquelle les débats pourront se poursuivre à l'avenir. C'est ainsi que la résolution TD/L.100 adoptée à cet effet revient à une ancienne pratique de la CNUCED, à savoir convertir les sessions suivantes de la commission des produits de base en sessions spéciales ouvertes à tous les membres, afin de permettre la poursuite des débats sur la question précitée. Il convient de mentionner que cette formule est prévue au règlement intérieur de la CNUCED et que, par conséquent, le conseil du commerce et du développement aurait pu prendre une telle décision.

23.1 La Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la question de la diversification, bien que ce fût là le thème principal soumis à la 6ème session de la commission des produits de base. Par suite, la Conférence a décidé de charger le Conseil du Commerce et du développement de poursuivre à la fois l'examen du texte du groupe des 77 et celui des textes des pays développés à économie de marché.

Commission II: Produits manufacturés et semi-manufacturés

24.- La Commission II a obtenu des résultats bien plus satisfaisants. Son ordre du jour comprenait les moyens de promouvoir l'exportation des produits manufacturés et semi-manufacturés, notamment :

- a)- les préférences
- b)- la libéralisation des mesures non-tarifaires.
- c)- les mesures d'aide aux aménagements de structure
- d)- les pratiques commerciales restrictives.

La Commission, et par la suite la conférence, ont été en mesure d'adopter des projets de résolution sur les cinq questions sus-mentionnées, et ont adopté en outre une résolution sur les contrats internationaux de sous-traitance.

Il convient de mentionner que les deux résolutions majeures figurant au point 14 a) et b) ci-dessus ont été mises au point par le groupe de contact du Président.

25.- En Bref, pour ce qui est des échanges internationaux de produits manufacturés et semi-manufacturés, on peut dire que la Conférence a admis à l'unanimité que le Comité spécial sur les préférences devait être constitué en organe permanent de la CNUCED et se réunir le plus tôt possible, en 1972 ou en 1973, en vue d'entreprendre des consultations au sujet de la révision des arrangements préférentiels, en tenant compte des demandes présentées à cet égard par les pays en voie de développement; la conférence a estimé en outre que la commission des produits manufacturés devrait étudier à un rythme plus rapide les moyens de réduire ou de supprimer les obstacles non tarifaires en tenant compte de la nécessité d'aider les pays en voie <sup>de développement</sup> en vue de leur participation entière et efficace aux négociations commerciales multilatérales qui doivent avoir lieu en 1973.

26.- Les débats de la commission II ont jeté les bases des travaux futurs et élargi les domaines d'entente relatifs aux préférences, aux obstacles non tarifaires et aux pratiques commerciales restrictives.

#### Commission III: questions financières et monétaires

27.- La commission était chargée d'étudier les points 9 et 15 de l'ordre du jour; le point 9 concernait l'incidence de la situation monétaire internationale actuelle sur le commerce et le développement en particulier dans les pays en voie de développement; le point 15, avec ses six alinéas, avait trait aux ressources financières nécessaires au développement. Au cours de ses débats, la commission est parvenue à un accord sur une seule résolution portant sur le financement complémentaire, laquelle a notamment engagé une fois de plus la BIRD à mettre au point les détails du projet d'étudier les voies et moyens de sa mise en oeuvre, et à présenter un rapport au Conseil du Commerce et du développement.

28.- D'autres questions soumises à l'examen de la Commission n'ont pu être résolues. Ces questions étaient réparties en deux catégories : d'une part celles sur lesquels les divergences pourraient être atténuées

et d'autre part celles sur lesquelles aucun accord n'était prévisible. Les questions faisant partie de la seconde catégorie ont été renvoyées à la plénière pour être mises aux voix, alors que le groupe de contact du Président a été chargé d'examiner la première catégorie de questions qui comprenait: le volume ( ? ) total de ressources publiques et privées; la résolution sur l'importance, les modalités et les conditions de l'apport de capitaux publics aux pays en voie de développement; le rôle des organismes financiers multilatéraux, questions sur lesquelles le groupe de contact du Président est parvenu à des accords qui figurent dans les résolutions TD/L.91 et TD/L.80. Bien que ces deux résolutions représentent une version très atténuée des résolutions du groupe des 77; un grand nombre de pays industrialisés se sont abstenus de voter, néanmoins, aucun pays n'a voté contre ces résolutions.

29.- Les résolutions au sujet desquelles on n'est pas parvenu à un accord ont trait à :

- aux investissements étrangers privés
- la mobilisation des ressources nationales.
- la compensation pour les pertes résultant du réaligement des principales monnaies.
- la fuite des ressources financières des pays en voie de développement, notamment le service de la dette.

Les textes de ces résolutions tels que présentés par le groupe des 77 ont été mis aux voix et adoptés en séance plénière. Une résolution sur les exportations invisibles présentée par les Pays-Bas, le Canada et l'Australie a été renvoyée pour plus ample examen à la commission des invisibles et de financements.

30.- Pour ce qui est de l'importante question relative à la création d'un lien entre les DTS et le financement du développement, d'une part, et d'autre part la situation monétaire internationale, la conférence a poursuivi ses travaux jusqu'à la dernière minute en vue de parvenir à un accord. Les pays industrialisés à économie de marché se sont rétractés après être parvenus à un accord avec les pays en voie de développement. Il était déjà dimanche matin lorsque les pays en voie de développement, après avoir

menacé de voter en faveur du texte original du groupe des 77, réussirent à faire accepter aux pays industrialisés un texte très atténué dans le dispositif duquel les pays développés avaient introduit un certain nombre de réserves.

Cette résolution se borne à attirer l'attention du FMI sur les déclarations prononcées au cours de la Conférence au sujet de l'opportunité de la création d'un lien entre les DTS et le financement du développement, et engage le FMI à poursuivre l'examen de tous les aspects des propositions relatives à la création d'un tel lien.

31.- En fait les pays en voie de développement auraient bien même fait d'insister pour mettre aux voix plus tôt sur leur projet de résolution figurant dans le document TD/III/C.3/L.12, au lieu de se voir contraints, au dernier moment et après avoir perdu leur majorité (en raison du départ d'un grand nombre de délégations), à accepter une résolution très faible sur une question ayant pour eux une importance vitale.

Commission IV: Assurances, tourisme et transport maritime.

32.- La commission a examiné les points suivants de l'ordre du jour: le point 8f): assurances; le point 15 g): tourisme; et le point 16 : développement du transport maritime, coût du transport maritime, taux de frêt, et code de conduite à l'intention des conférences maritimes.

33.- Les accords auxquels on est parvenu en premier lieu ont trait à l'assurance et au tourisme. Des projets de résolution sur ces deux questions ont été négociés au sein de la commission; les membres de la commission sont parvenus à un accord qui a été confirmé ensuite par la conférence.

34.- Dans le domaine des transports maritimes, la conférence a été en mesure d'adopter un certain nombre de résolutions sur les transports internationaux combinés le développement des ports, le développement des flottes marchandes et les taux de frêt. La résolution relative au code de conduite à l'intention des conférences maritimes présentée par les pays en voie de développement, s'est heurtée à une très vive opposition de la part des pays industrialisés à économie de marché. Etant donné que cette résolution énonce des principes auxquels les pays en voie de développement sont fortement attachés, elle a été adoptée en dépit de l'opposition de la majorité des pays industrialisés la résolution sur le code de conduite couvre toutes les questions

relatives aux transports maritimes. La première partie comprend un certain nombre de principes et d'objectifs, figurant sous les titres suivants : relations des compagnies membres entre elles, procédures de décision, accords issus des conférences, rapports avec les expéditeurs, publication des tarifs et des règlements connexes, mécanisme de consultation, taux de fret, augmentation générale du taux de fret, taux de fret promotionnels;

Les pays en voie de développement ont amplement précisé ce qu'ils voulaient voir réaliser par les Conférences maritimes. C'est en raison de l'importance de ces questions pour le commerce des pays en voie de développement que ces pays ont insisté pour faire mettre aux voix la résolution en question. Commission V: relations commerciales entre pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents.

35.- Il s'agit du point 18 de l'ordre du jour de la conférence dont l'examen avait été confié à la commission V. A la suite du débat général, la commission a été saisie de deux résolutions, l'une présentée par les pays socialistes d'Europe de l'Est, l'autre par le groupe des 77. Un groupe de contact a été créé et a été en mesure de présenter, par la suite, aux fins d'adoption par la conférence, une résolution qui figure dans le document TD/L.81. Cette résolution a été adoptée sans avoir été mise aux voix. Elle recommande l'introduction d'une série de mesures destinées à faciliter le commerce et la coopération économique entre les pays socialistes d'Europe de l'Est, et les pays en voie de développement, ainsi qu'à promouvoir les relations commerciales et économiques entre l'Est et l'Ouest. La résolution prévoit en outre l'usage des services (?) de la CNUCED pour les consultations qui auront lieu à ce sujet, élargit le champ (?) des responsabilités du Secrétaire Général de la CNUCED.

Sixième commission : Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des pays sans littoral .

36. La sixième commission a été chargée d'élaborer un programme d'action pour les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Les pays en voie de développement ont été à Santiago avec la conviction que les pays développés étaient prêts à faire quelque chose pour ces deux catégories de pays et en particulier pour les pays les moins avancés. Cet espoir a été réaffirmé dans les déclarations générales. Mais, lorsque les pays industrialisés et les pays en voie de développement se sont réunis pour discuter la résolution portant sur le programme d'action mis au point par le Groupe des 77, les pays en voie de développement se sont aperçus qu'il était presque impossible d'obtenir quoi que ce soit de positif des pays avancés. Les négociations se sont poursuivies pendant dix jours consécutifs et de longues heures se sont passées à convaincre seulement les pays développés d'accepter les engagements antérieurs qu'ils avaient pris à la CNUCED et ailleurs.
37. Lorsqu'il fut question d'un fonds spécial pour les pays les moins avancés et de l'utilisation par ces pays du fonds de développement, les pays avancés réagirent par un simple refus. A la fin des négociations, le maximum que l'on peut obtenir des pays avancés fut qu'une demande soit présentée au PNUD pour qu'il examine ces deux questions.
38. La résolution concernant les pays sans littoral était un sujet intéressant essentiellement les pays en voie de développement. Ces pays ont fait un effort louable en mettant au point une résolution valable qui fut acclamée par tous. Des parties de cette résolution

présentée aux pays industrialisés ont fait à nouveau l'objet de négociations difficiles, et particulièrement la question d'un fonds destiné à couvrir la différence des frais de transport à la charge des pays sans littoral. Là encore le maximum que les pays développés étaient prêts à accorder fut de présenter une demande au PNUD pour qu'il examine la question.

39. La conférence a aussi adopté deux résolutions, recommandées par la Sixième Commission sur les pays insulaires en voie de développement et sur le problème d'identification; dans la première de ces résolutions on demande la création d'un groupe d'experts qui serait chargé d'étudier les problèmes de développement particuliers aux pays insulaires en voie de développement, alors que la seconde définit, entre autres, les critères d'identification des pays les moins avancés; la Conférence a également approuvé la liste des 25 pays les moins développés.

#### Groupe de travail I : Questions d'organisation

40. Ce groupe de travail a été saisi de toutes les questions d'organisation concernant la CNUCED, y compris l'examen du travail de la CNUCED, les réformes nécessaires des rouages administratifs de la CNUCED, la mise au point de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et le rôle de la CNUCED dans l'examen et l'évaluation de la Deuxième décennie pour le développement. La Conférence a adopté quatre résolutions, qui leur avaient été présentées par le groupe de travail et qui portaient sur les différents points de l'ordre du jour. Il convient de rappeler que c'est ce groupe de travail qui a étudié l'agrandissement de la Conférence sur le commerce et le développement

ainsi que les amendements que l'on se propose d'apporter à la résolution 1995 (XIX).

GRUPE DE TRAVAIL II : DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, COOPERATION  
ECONOMIQUE ET INTEGRATION REGIONALE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOP-  
PEMENT

41. Le groupe de travail a tenu neuf séances pour examiner le point de l'ordre du jour, qui lui avait été attribué. Il n'a toutefois pas été capable de terminer l'examen du projet de rapport présenté par le Groupe des 77 sur la question et le Groupe des 77 a décidé que le groupe de liaison devrait continuer à étudier la résolution et rendre compte à la réunion plénière de la Conférence. La Conférence a adopté, sans scrutin, mais avec quelques réserves de la part des pays développés à économie de marché, la résolution présentée par le groupe de liaison à ce sujet dans le document TD/L.76. Une résolution sur la coopération entre les pays en voie de développement en ce qui concerne la politique de l'habitat a été retirée par les auteurs, par suite du manque de temps.

GRUPE DE TRAVAIL III : Transfert de connaissances technologiques

42. Il convient de rappeler que cette question a fait l'objet de négociations prolongées et très difficiles des organes permanents de la CNUCED depuis la deuxième session. Pendant la 10ème session du Conseil sur le commerce et le développement, les pays en voie de développement ont pu obtenir une importante concession de la part des pays développés ce qu'a reflété la résolution 74 (X) du Conseil, portant création notamment d'un groupe intergouvernemental chargé d'étudier la question.



43. La Conférence a adopté la résolution contenue dans le document TD/L.69 qui, s'appuyant sur le programme de travail mis au point par le groupe intergouvernemental, à sa première réunion, présente un programme d'action dans le domaine du transfert de connaissances technologiques.

#### RECAPITULATION, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

44. En résumé, la Conférence a pu adopter 45 résolutions et en soumettre quatre autres au Conseil du commerce et du développement pour examen ultérieur. Un grand nombre de ces résolutions avaient l'appui des pays en voie de développement. Les pays développés considèrent ces résolutions comme ne les engageant pas. Des résultats très médiocres ont été obtenus dans le domaine financier et monétaire et pour ce qui est des produits de base. A propos des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, les résultats n'ont pas été satisfaisants, si ce n'est décevants. De nombreuses questions, qui n'étaient pas à l'origine à l'ordre du jour de la Conférence, ont retenu longtemps son attention.

45. Les retards avec lesquels les résolutions ont été officiellement présentées aux différents organes de la Conférence ont contribué à la pression extrême, que toutes les délégations, et surtout les délégations africaines, ont dû subir. Le peu de temps dont disposait la Conférence a contraint les pays en voie de développement à accepter de transmettre toutes les questions non résolues vers la fin de la Conférence, au Président du groupe de liaison des 31. Cette procédure a empêché de nombreux experts de prendre part aux décisions prises au niveau de ce groupe qui était avant tout un groupe politique.

46. Au cours de cette Conférence, on s'est rendu compte que les organes permanents de la CNUCED jouent un rôle de plus en plus important dans la négociation d'accords entre les pays développés. A cet égard, les pays africains sont extrêmement désavantagés, étant donné qu'il n'y a que 11 pays africains qui aient une mission permanente à Genève.

En dépit des appels répétés du Conseil des Ministres et des Chefs d'Etat de l'OUA la situation ne s'est guère améliorée. Nous proposons par conséquent que la présente session étudie cette question et donne au Secrétariat les directives nécessaires.

47. Le Conseil pourrait demander au Secrétariat de la CEA et de l'OUA de convoquer pour une date ultérieure de cette année, une conférence conjointe des experts de l'OUA et de la CEA aux fins d'évaluer les résultats de la troisième CNUCED. Par conséquent, on pourrait juger superflu de tenir cette année à Genève la 7ème conférence conjointe OUA/CEA.

48. Une action concertée en vue de donner effet aux décisions de la conférence et d'en contrôler les résultats devra être entreprise au sein de divers organes internationaux, notamment l'Assemblée générale, le PNUD, l'ONUDI et la BIRD/FMI. L'organe politique de l'OUA aimerait peut-être attirer l'attention de tous les délégués africains sur les résultats de la conférence et leur demander de continuer à suivre l'évolution, dans les formes, sur les problèmes qui leur ont été transmis par la troisième conférence. Le Conseil des Ministres pourrait souhaiter confier au Secrétariat de l'OUA le soin de suivre la façon dont ces organes s'acquittent de leur tâche et lui faire rapport sur les progrès accomplis par ces derniers dans ce sens.

49. On a remarqué que les pays en voie de développement notamment les pays africains n'ont pas le personnel ni les ressources voulues pour leur permettre d'envoyer des délégations aux réunions de la CNUCED. Par contre, les pays développés qu'ils soient capitalistes ou socialistes, disposent de ressources et du personnel pour le faire. De plus, les pays développés disposent dans ces conférences des services d'experts hautement spécialisés qui travaillent dans les organisations inter-gouvernementales telles que la CEA, l'OECD et le Secrétariat du COMECON. De toute évidence, les pays en voie de développement ne disposent pas de telles facilités, et leurs organisations régionales peu nombreuses sont généralement faibles et sont entièrement occupés à résoudre des problèmes plus importants au niveau régional. Il est donc absolument indispensable, si l'on tient à engager des négociations et à parvenir à des conciliations équitables au sein de la CNUCED, d'introduire dans ce tableau un élément qui serve de contre-poids. Traditionnellement, le Secrétariat de la CNUCED joue un

rôle majeur dans le renforcement de la position de négociateur et la défense de la cause qui sont celles des pays en voie de développement. La façon dont les choses ont récemment évolué et la complexité croissante des problèmes liés au développement ont de surcroît/rendu nécessaire d'avoir le Secrétariat de la CNUCED au côté des pays en voie de développement. On n'a pas été sans remarquer pendant la conférence que les interventions et les propositions faites par certains membres du Secrétariat au cours de négociation au sein de certains organes ont aidé les pays en voie de développement à mieux défendre leur cas et par conséquent à leur donner des atouts supplémentaires dans le jeu des négociations. Il est donc impérieux que les pays africains, ainsi que d'une façon générale les pays en voie de développement, mettent fin à toute initiative consciente ou inconsciente qui pourrait d'une manière ou d'une autre affaiblir le soutien que le Secrétariat de la CNUCED accorde dans les négociations aux pays en voie de développement. C'est cet aspect particulier de la CNUCED qui rend celle-ci différente d'autres organes, et si intéressante pour les pays en voie de développement. Les pays africains pourraient donc envisager d'institutionnaliser et de renforcer ce rôle historique de la CNUCED.



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتارية  
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa ،\* اديس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-Neuvième Session Ordinaire

Rabat, Juin 1972

CM/452 Add. I

NOTE DE PRESENTATION  
DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE  
SUR LA TROISIEME CNUCED

NOTE DE PRESENTATION DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE SUR LA TROISIEME CNUCED

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement ouverte à Santiago du Chili le 13 avril 1972 a clos ses travaux aux premières heures du 21 Mai, soit avec quatre jours de retard sur son calendrier. De l'avis de tous les participants, et plus particulièrement de ceux d'entre eux qui ont assisté aux derniers débats de cette conférence, le moins qu'on puisse dire est que les conclusions de ces assises ont été formulées dans une ambiance de confusion et de précipitation. Sur les quarante cinq résolutions adoptées, les pays industrialisés ont voté contre douze; sur douze autres, ils se sont abstenus ou ont exprimé de fortes réserves. La conférence étant avant tout convoquée pour renforcer la coopération entre les pays développés et les pays du Tiers Monde en vue de l'amélioration des conditions du commerce international et de l'aide au développement, l'opposition et les réserves des pays développés sur les programmes communs contenus dans les résolutions traduit indiscutablement un échec marquant pour les préoccupations essentielles de la CNUCED.

2. Ce qui précède dit à suffisance la difficulté, moins de deux semaines après la clôture des assises de Santiago, de présenter au Conseil des Ministres, puis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement un rapport objectif, complet, et, surtout, utile. Car l'utilité ici, comme pour tout rapport du Secrétariat général,

devrait se mesurer à la capacité du document d'indiquer clairement aux instances politiques de notre Organisation les domaines et les directions dans lesquels de nouvelles décisions ou orientations de l'OUA sont requises pour assurer des progrès substantiels dans la lutte pour le mieux-être des peuples africains ; cette lutte justifiant seule notre participation active à l'oeuvre et à la vie de l'Organisation des Nations Unies en général, et de la CNUCED en particulier. Ce qui est offert ici aux dirigeants africains sous la cote CM/452 est un essai de récapitulation et de synthèse des principaux problèmes soulevés et des quelques résultats obtenus dans les secteurs essentiels que recouvre la CNUCED. L'on n'y trouvera pas de réflexions en profondeur, donc des propositions concrètes qui situent ce qu'il convient de faire maintenant en face des résultats largement décevants de la Troisième CNUCED.

3. L'occasion exceptionnelle que représentent les assises actuelles des hautes instances de l'OUA peu de jours après la clôture de la IIIème CNUCED commande, cependant, un effort d'imagination pour envisager - même à ce stade où le temps et le recul font défaut - quelques suggestions destinées à préparer l'Afrique, tout de suite, à faire face aux nouveaux défis nés pour elle des faiblesses de la IIIème CNUCED. Il ne s'agit point ici de chercher à définir les positions qui pourraient être, dorénavant, celles de l'Afrique dans les divers domaines techniques que recouvre l'oeuvre globale de la CNUCED. La Déclaration d'Addis-Abéba, la Charte de Lima, et, avant elle, la Charte d'Alger, représentent en cela des données qui restent largement valables pour les politiques que devrait défendre et exécuter l'Afrique face aux problèmes des produits de base, des produits manufacturés, de la situation monétaire, des conditions spéciales

pour les pays les moins développés et les pays sans littoral, de la coopération économique et régionale, des conditions de l'aide au développement, etc., pour ne citer que les plus saillantes des préoccupations de la CNUCED. En tout état de cause, toute adaptation de ces politiques aux leçons et aux données de la réunion de Santiago ne peut se concevoir que dans le cadre de rencontres d'experts à l'échelle de l'Afrique ou du Groupe des 77. Cette quête là apparaît aujourd'hui comme une oeuvre de longue haleine qui fera certainement appel à la coopération accrue entre l'OUA, la CEA et la BAD, ainsi qu'à de nombreuses consultations entre les Africains, les autres régions du Groupe des 77 et les organisations de la famille des Nations Unies à caractère économique et social.

4. Ce qui, par contre, revêt un caractère urgent, et ce qui, heureusement, relève de décisions politiques que seules peuvent prendre et mettre en oeuvre immédiatement les instances supérieures de l'OUA, c'est l'élaboration de mesures pratiques assorties de moyens d'action nouveaux pour mettre l'Afrique en meilleure posture pour mener avec succès le combat de tous les jours qu'est devenu, du fait de l'échec de la Conférence de Santiago, la défense des intérêts des peuples et des gouvernements africains dans les domaines du commerce et du développement. Certes, ce combat - est-il besoin de le dire - doit être orchestré et mené avec constance et cohésion au sein des mécanismes internationaux permanents comme le Conseil de la CNUCED et ses organismes subsidiaires, mais aussi comme l'ECOSOC, le PNUD, le GATT, la BIRD et le FMI à qui, avec une trop grande complaisance, l'on a renvoyé l'ensemble des recherches et des négociations que l'on n'a pas pu mener à terme à Santiago. Plus encore peut-être, ce combat



se situera dans d'autres cadres comme le Groupe des 77, les groupes africains de l'OUA, les groupements sous-régionaux du continent, les départements nationaux chargés du commerce et du développement, à qui il reviendra de susciter et de renforcer l'unité d'action et de pensée du Tiers Monde et de l'Afrique pour garantir le triomphe des points de vue de l'ensemble des peuples d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

5. C'est dans cette optique générale - celle de la définition d'une stratégie de remplacement dictée par l'échec de la IIIème CNUCED - qu'il apparaît avant tout nécessaire de prendre position contre une tendance répercutée avec une insistance inquiétante par la presse internationale dans le but de vider la CNUCED de son contenu et de proclamer la primauté des rapports bilatéraux sur les négociations à l'intérieur des mécanismes multinationaux. Les instances politiques de l'Organisation de l'Unité Africaine, tout en déplorant les faiblesses, voire l'échec de la IIIème CNUCED, devraient réaffirmer leur soutien et leur adhésion à la philosophie et à la cause pour lesquelles la CNUCED a été créée. Plus encore, il sera de bonne politique de dire avec force la détermination des peuples et des dirigeants de notre continent de rationaliser et de renforcer les méthodes de travail ainsi que les moyens d'action de la CNUCED afin de la maintenir comme le meilleur cadre de cette rencontre entre les peuples développés et le Tiers Monde, en vue de l'amélioration des conditions du commerce international et de l'aide au développement économique et social.

6. C'est dans cette même optique que se situe l'une des suggestions que contient le rapport CM/452 : à savoir la nécessité de convoquer au plus tôt une réunion d'experts africains dont le devoir sera d'évaluer, sur le plan technique comme politique, les résultats de la IIIème CNUCED, et de définir, secteur par secteur, les lignes directrices de l'action future. Le Comité conjoint d'experts de l'OUA et de la CEA sur le commerce et le développement pourrait vraisemblablement procéder à cette évaluation ainsi qu'à la préparation de ce programme de l'avenir. Par-dessus tout, il paraît indiqué qu'au plus vite, une conférence ministérielle groupant tous les responsables africains du commerce et du développement soit convoquée pour étudier les conclusions des travaux des experts et voir à intégrer les décisions, les mesures concrètes que recouvrent ces conclusions, à l'ensemble des politiques nationales, régionales et continentales de l'Afrique dans le domaine du commerce et du développement.

La Conférence ministérielle paraît aujourd'hui urgente, car seule, elle peut définir et mettre en oeuvre avec le poids politique nécessaire, une action collective pour mettre fin à la dispersion, si ce n'est à l'opposition des intérêts qui, de façon inquiétante, s'est fait jour, par exemple, entre les pays africains qui ont trouvé place sur la liste des moins avancés et les autres, entre les pays côtiers et les pays sans littoral, entre les pays africains associés au Marché Commun Européen et les autres.

7. Pour ce qui est du Groupe des 77, il ne suffira pas d'affirmer que son maintien et son renforcement sont nécessaires à la cause du Tiers Monde. De même, ne peut-on plus se contenter

d'attendre la veille de la Quatrième CNUCED pour entreprendre d'évaluer ensemble, entre latino-américains, asiatiques et africains, les conclusions de la IIIème CNUCED, et tracer ensemble, le cadre de l'action qui, seule, peut permettre au Tiers Monde de rattraper un peu le retard qu'il accuse par rapport au reste du monde. Convoquer autour d'un tel programme, et le plus tôt possible, une conférence du Groupe des 77 de la CNUCED est aussi une nécessité pour éviter que ne s'approfondisse de façon irréversible les clivages entre les intérêts des diverses régions. Rien ne s'oppose à ce que l'Organisation de l'Unité Africaine entame dès maintenant les démarches et commence les consultations en vue de la réunion, le plus tôt possible, du Groupe des 77 de la CNUCED.

8. Pour en revenir à l'Afrique elle-même, il va de soi que son rôle au sein des 77 comme dans la communauté internationale sera facteur du degré d'organisation, de sérieux et de permanence qu'elle saura conférer à son action en vue d'assurer la défense de ses intérêts dans le cadre des mécanismes internationaux chargés de poursuivre les tâches dévolues à la CNUCED. De ces mécanismes, l'un des plus importants est, sans conteste, le Conseil de la CNUCED. Le regain d'importance de ce Conseil appelle tout naturellement la définition de dispositions pratiques pour garantir que, au sein du Conseil comme au sein des organismes subsidiaires, les représentants du continent africain s'organiseront pour défendre avec la compétence et la constance nécessaires les intérêts des peuples africains. En saluant ici la réforme aux termes de laquelle 15 Etats membres africains vont siéger au Conseil de la CNUCED,

les instances politiques de l'OUA devraient s'engager à tout mettre en oeuvre pour que les sièges ainsi acquis soient valablement et effectivement occupés. Ceci, aujourd'hui, ne saurait être sans l'existence à Genève, siège du Conseil de la CNUCED, de missions permanentes africaines dans lesquelles au moins chacun des pays africains membres du Conseil délèguerait des cadres ayant les qualifications et les moyens techniques qu'il faut pour suivre effectivement les débats, les marchandages et les négociations qui formeront désormais le gros des travaux de la CNUCED comme du GATT. Ce qui est valable pour les Etats membres du Conseil l'est aussi pour les gouvernements qui ont accepté des responsabilités dans les organismes subsidiaires comme les Commissions sur les produits de base, des préférences, des invisibles, etc. En fait, l'idéal serait que tous les Etats membres de l'OUA puissent disposer de missions permanentes à Genève afin d'apporter le soutien de l'Organisation toute entière à l'oeuvre des représentants africains au sein de la CNUCED ou de toutes autres institutions à caractère économique et social.

9. Mais l'effort ainsi requis des Etats africains pour assurer cette présence constante à Genève se doit d'être complété par un autre effort qui permettrait, lui, de coordonner en permanence les travaux des différents représentants africains dans les multiples organisations ou agences spécialisées chargés de mettre en oeuvre le programme global de la CNUCED. Convoquer les réunions des représentants africains, leur offrir toutes les facilités administratives pour se consulter aussi fréquemment que possible, tenir les archives de leurs travaux et les

Procès-verbaux de leurs délibérations, bref, assurer le secrétariat des divers "groupes africains" au sein des organisations internationales de Genève, ne peuvent plus se concevoir aujourd'hui sans l'existence, dans cette ville, d'un bureau permanent du Secrétariat général de l'OUA. La création de ce bureau, demandée à maintes reprises par les représentants permanents africains à Genève, recommandée plus d'une fois par divers groupes africains à l'occasion des réunions des organisations internationales européennes et par le Secrétariat général, est réclamée aujourd'hui par le Président en exercice de l'OUA. On lit, en effet, parmi les conclusions du rapport de Son Excellence le Président Ould Daddah à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur la mission qui l'a conduit aux Nations Unies, en Amérique du Nord, en Europe et au Japon (Document AHG/59) : "La position stratégique de la Suisse au coeur de l'Europe, la présence sur son territoire de nombreuses organisations internationales et agences bénévoles, tout comme les facilités de communication, plaident en faveur de la création d'une représentation permanente de l'OUA à Genève .... "La création de ce bureau peut, seule, donner son plein sens et mettre en valeur les investissements de plus en plus importants faits par l'OUA pour permettre aux fonctionnaires du département des affaires économiques et sociales du Secrétariat général d'assurer, ici et là, la coordination administrative des travaux des plénipotentiaires africains lors des assises des organisations à caractère économique et social. Ces investissements, si importants soient-ils, accusent aujourd'hui

d'hui la faiblesse grave de ne pas conférer à l'assistance, ainsi fournie à la cause africaine par l'OUA, une permanence en rapport avec celle des sollicitations dont les Africains sont de plus en plus les objets dans le cadre de leur participation aux travaux des organisations internationales à caractère économique.

10. Toutefois, l'efficacité du Conseil de la CNUCED et de ses organismes subsidiaires pour la cause africaine ne sera pas seulement facteur du dynamisme des représentants du continent à Genève. Cette efficacité dépendra aussi de l'impulsion et de l'orientation données par le Secrétariat général de la CNUCED aux travaux, aux recherches, aux négociations qui, directement ou indirectement, touchent au domaine du commerce et du développement. C'est le lieu d'attirer l'attention sur une tendance discrète, mais croissante, des grandes puissances à orienter, au nom d'une certaine conception de la "dépolitisation", le Secrétariat général de la CNUCED vers un "neutralisme" dont le but évident est d'affirmer une prédominance des thèses et des intérêts des grandes puissances sur ceux des pays du Tiers Monde. Pour contrebalancer cette tendance, tout doit être mis en oeuvre pour s'assurer que le Secrétariat de la CNUCED, créé sur l'initiative des pays du Tiers Monde pour servir avant tout ces derniers, garde une personnalité et une composition qui en fassent, avant tout le garant de la cause des 77 en général et des peuples africains en particulier, pour l'amélioration de la conjoncture du commerce international et des conditions de l'aide au développement. Ceci ne saurait

être sans une prise de position catégorique de l'OUA en faveur du recrutement, à des postes de responsabilité, de fonctionnaires ressortissants des pays du Tiers Monde ou, tout au moins, reconnus pour leur engagement objectif envers la lutte des pays d'Asie, d'Amérique latine et l'Afrique. Si ceci est valable pour le Secrétariat général de la CNUCED, il l'est aussi pour le GATT, le FMI, la BIRD et les autres organisations de la famille des Nations Unies qui influencent les problèmes du commerce et du développement.

11. Mais la représentation politique africaine comme la présence agissante du continent dans les organisations internationales n'a d'importance que dans la mesure où elle renforce le poids du continent dans les négociations avec les autres partenaires internationaux, et plus particulièrement avec les pays industrialisés. Aussi déterminantes que les efforts en vue du développement national, de la coopération interafricaine se trouvent ici les méthodes qui créeraient un meilleur climat de coopération et d'entraide avec les pays industrialisés. C'est pour cela qu'en marge de l'action commune des 77 ou de la CNUCED, l'Afrique doit rechercher la meilleure ouverture vers les gouvernements et les peuples de ces pays qui détiennent, pour une large part, les clés de l'amélioration des conditions de l'aide aussi bien que du commerce international. Il ne paraît pas prématuré de commencer à réfléchir aux modalités d'extension au domaine économique et social de certaines expériences entreprises par l'OUA pour susciter, en faveur des grandes causes politiques africaines, la compréhens-

sion, la bienveillance, et aussi, l'assistance des grandes puissances d'Europe et l'Amérique. Rien ne s'oppose à ce que soit envisagé une croisade de l'OUA sous la haute direction du Président en exercice de la Conférence au sommet, dans le but de présenter aux gouvernements et aux peuples des pays industrialisés, à économie de marché ou à économie socialiste, l'urgence des solutions préconisées dans la Charte d'Addis-Abéba comme dans celle de Lima. Une telle action reviendrait, en fait, à préparer pour la Quatrième CNUCED un meilleur climat psychologique dont le Tiers Monde tout entier ne peut que tirer profit.

12. Peut-être enfin n'est-il pas inutile, d'ores et déjà, de réaffirmer solennellement la volonté de l'Afrique d'héberger la Quatrième CNUCED, et, sur le plan interne, de mettre sur pied des mécanismes de consultation qui faciliteraient les choix relatifs au lieu et à la date de ses Assises ; mais plus encore, il paraît indiqué, dès maintenant, de concevoir comme une entreprise collective de l'OUA, la préparation matérielle et politique de la Quatrième CNUCED. L'extrême complexité du fonctionnement des conférences des Nations Unies pour le commerce et le développement, le coût pas trop élevé de l'entreprise, mais par-dessus tout, la nécessité de traduire une fois encore, dans les faits, la solidarité africaine, indiquent que soit organisée, par l'ensemble que forme l'OUA, cette contribution maintenant indispensable de l'Afrique à la lutte du Tiers Monde contre les inégalités internationales.





AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1972-06

# Report on the third session of the United Nations Conferences on Trade and Development (UNCTAD)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7705>

*Downloaded from African Union Common Repository*